



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



Comité Régional Occitanie

**ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE**

REUNION COMITE DIRECTEUR

Samedi 5 septembre 2020 - Rivesaltes (66)

ANNEXES

- I Projet 1 ENTENTE FEMINA**
- II Projet 2 ENTENTE FEMINA**
- III Point des licences au 27 08 2020**
- IV Situation Financière**
- V Règlements Intérieurs CRC**

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Région Occitanie

Règlement Trophée Occitanie "Entente Fémina"

I. Principe

La participation à ce trophée est réservée exclusivement aux féminines de la Commission Régionale d'Occitanie. Basé sur la convivialité, il doit servir à promouvoir la pétanque au féminin. II. Déroulement

La participation est ouverte aux catégories seniors, juniors et cadets, à condition que la partenaire de la joueuse cadette soit obligatoirement une sénior.

La doublette doit comprendre au minimum une joueuse Promotion. Les équipes peuvent être homogènes ou non, mais les joueuses de la doublette doivent obligatoirement appartenir à un même département.

La compétition se déroule en doublette et par poule.

Le trophée se déroule le même jour à partir de 9h30 sur deux journées qualificatives et huit sites différents (4 sites par journée) et une troisième journée dite phase finale qui se joue sur un même site.

a) Phases qualificatives

Le haut identique n'est pas obligatoire pour les équipes.

La désignation du graphiqueur et de l'arbitre relève du Comité qui reçoit, la présence d'un délégué de la Commission Régionale Occitanie est souhaitable.

Le graphique sera obligatoirement tenu à l'aide de Gestion Concours et devra être adressé par mail au secrétariat du Comité Régional Occitanie, cr-occitanie@petanque.fr

Un jury à minima de trois personnes doit obligatoirement être constitué.

La licence de l'année en cours (2021) est obligatoire.

Les inscriptions sont prises sur place, le jour même. L'engagement est fixé à 10€ par équipe. Les parties arrêtent de 12h30 à 14h.

A l'issue de chaque journée, 16 équipes sont qualifiées. Le nombre d'équipes à qualifier est de quatre par zones.

Les rencontres sur chaque site s'arrêtent au niveau des parties qualificatives jouées.

Toute équipe non qualifiée à l'issue d'une journée peut participer aux autres tours qualificatifs.

Pour les journées qualificatives, un concours B (non qualificatif pour le classement général) peut-être organisé pour les perdantes de poules. Les inscriptions sont prises de 14h à 15h00, le montant de la participation est fixé à 4€ par doublettes. Le montant de ces engagements est entièrement reversé aux équipes gagnantes du concours B.

Le comité organisateur doit mettre à disposition des joueuses, un espace couvert pour leur permettre de pique-niquer et/ou proposer des repas.

b) Phase finale

A l'issue de ces deux tours qualificatifs, les 32 équipes qualifiées se retrouvent sur un même site pour disputer la phase finale. Jet du but des parties de poules, 9h30.

Sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif de situation exceptionnelle (travail, décès...), une remplaçante sera acceptée sous condition qu'elle n'ait pas participé à une journée qualificative.

Pour aider à la logistique de la journée finale, la présence et l'aide d'une personne (à minima) par Comité est indispensable et obligatoire.

III. Dotations

a) Phases qualificatives

Toutes les parties de cette phase sont payées au cumul, (partie de sortie de poule et toutes les parties gagnées ensuite, sont primées 10€) SAUF la partie qualificative qui n'est pas payée, le repas étant offert aux joueuses des équipes qualifiées pour la finale.

b) Phase finale

- Tenue

Le haut identique est obligatoire pour les équipes qualifiées.

- Dotations

Les parties sont payées au cumul. La dotation de 830€ de la journée finale se répartie comme suit :

- Sortie de poule 20€ soit $16 \times 20 = 320€$ -
- 8^{ème} de finale 20€ soit $8 \times 20 = 160€$ - ¼
- de finale 30€ soit $4 \times 30 = 120€$
- ½ finale 40€ soit $2 \times 40 = 80€$

- Gagnante finale 100€
- Perdante finale 50€

A l'issue de la finale, en plus des récompenses, un bouclier tournant, offert par la Région est attribué à l'équipe gagnante. Il est remis en jeu tous les ans.

Les équipes ayant perdu les deux premières parties de poule du Trophée, participent d'office à la Coupe du Président. Dotation : ½ finaliste 20€ - vainqueur, 30€

IV. Lieux et dates 2021

1^{ère} journée : dimanche 31 janvier à lieu ? (65) ; lieu ? (46) ; lieu ? (12) et lieu ? (11)

2^{ème} journée : dimanche 14 février à lieu ? (32) ; lieu ? (81) ; lieu ? (30) et lieu ? (09)

Finale : le dimanche 28 février à lieu ? (31).

Ces lieux et dates sont mis à jour chaque année par la Commission Féminine de la Région, après validation de cette dernière.

V. Compétence en cas de litige

Tout litige à l'issue des phases qualificatives ou de la finale relèvera du Comité de pilotage de cette manifestation composée d'un membre de chaque département de la commission féminine de la Région Occitanie.

Projet 2021

Règlement Trophée Occitanie

"Entente Fémina"

I. Principe

La participation à ce trophée est réservée exclusivement aux licenciées féminines des 13 Comités qui composent le Comité Régional Occitanie. Basé sur la convivialité, il doit servir à promouvoir la pétanque au féminin.

II. Déroulement

La participation est ouverte aux catégories seniors, juniors et cadets, à condition que la partenaire de la joueuse cadette soit obligatoirement une sénior.

La doublette doit comprendre au minimum une joueuse Promotion. Les équipes peuvent être homogènes ou non, mais les joueuses de la doublette doivent obligatoirement appartenir au même département.

Si un Comité Départemental ne peut organiser le tour qualificatif par manque de participantes, ces dernières pourront s'inscrire dans un département limitrophe du leur.

La compétition se déroule en doublette et par poule.

Le trophée se déroule en deux temps :

- une phase qualificative départementale au sein de chacun des 13 départements du C.R.O sur une seule et même journée dont la date est fixée par le CRO sur proposition de la C° féminine ; Jet du but, 9h.

- une phase finale sur un seul site dont la date est fixée par le CRO sur proposition de la C° féminine

a) Phase qualificative

Le haut identique n'est pas obligatoire pour les équipes.

La désignation et la prise en charge du graphiqueur, de l'arbitre et du délégué relèvent du Comité organisateur qui reçoit.

Le graphique est obligatoirement tenu à l'aide de Gestion Concours et devra être adressé par mail au secrétariat du Comité Régional Occitanie, occitanie@petanque.fr

Un jury à minima de trois personnes doit obligatoirement être constitué.

La licence de l'année en cours (2021) est obligatoire.

L'engagement est fixé à 10€ par équipe. Les parties arrêtent de 12h30 à 14h.

Les inscriptions se feront par téléphone ou auprès d'un dirigeant du Comité Départemental recevant, au plus tard le jeudi précédant la compétition.

Chaque Comité transmettra la liste complète de ses inscriptions au Président de la C° Compétitions (au plus tard le vendredi suivant la fin des inscriptions) qui en fonction de la participation, attribuera le nombre d'équipes à qualifier par département.

Le jour de la compétition, le jury pourra inscrire toute nouvelle doublette qui voudrait participer et répondant aux critères du présent règlement, sans pour autant modifier le nombre d'équipes à qualifier initialement fixé.

En cas de défection d'un Comité, ses places seront réparties entre les Comités participant.

Cette phase qualificative désigne 32 équipes :

- 2 équipes par département (26 équipes)
- Les 6 autres équipes sont attribuées aux 6 premiers départements ayant enregistré la plus forte participation.

Les rencontres dans chaque département s'arrêtent au niveau des parties qualificatives jouées.

Pour les journées qualificatives, un concours B (non qualificatif pour le classement général) peut-être organisé pour les perdantes de poules. Les inscriptions sont prises de 14h à 15h, le montant de la participation est fixé à 4€ par doublette. Le montant de ces engagements est entièrement reversé aux équipes gagnantes du concours B.

Le comité organisateur doit mettre à disposition des joueuses, un espace couvert pour leur permettre de pique-niquer et/ou proposer des repas.

b) Phase finale

A l'issue des tours qualificatifs, les 32 équipes qualifiées se retrouvent sur un même site pour disputer la phase finale. Jet du but des parties de poules, 9h. Les parties se dérouleront au temps (1 heure)

Sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif de situation exceptionnelle (travail, décès...), une remplaçante sera acceptée sous condition qu'elle n'ait pas participé à une journée qualificative.

III. Dotations

a) Phases qualificatives

Toutes les parties de cette phase sont payées au cumul, (partie de sortie de poule et toutes les parties gagnées ensuite, sont primées 10€).

b) Phase finale

- Tenue

Le haut identique est souhaité pour les équipes qualifiées.

- Dotations

Les parties sont payées au cumul. La dotation de 750€ de la journée finale se répartie comme suit :

- Sortie de poule 20€ soit 16 x 20 = 320€
- 8^{ème} de finale 20€ soit 8 x 20 = 160€
- ¼ de finale 30€ soit 4 x 30 = 120€

- ½ finale 40€ soit 2 x 40 = 80€
- Gagnante finale 70€

A l'issue de la finale, en plus des récompenses, un bouclier tournant, offert par le Comité Régional est attribué à l'équipe gagnante. Il est remis en jeu tous les ans.

IV. Lieux et dates 2021

Journée qualificative aura lieu samedi 24 ou dimanche 25 avril 2021. Les Comités devront communiquer le site retenu auprès du secrétariat du C.R.O et inscrire cette date dans leur calendrier respectif.

Finale : samedi 12 ou dimanche 13 juin à CD81 (?)

Le lieu de la finale sera revu chaque année, en alternance entre les départements mais toujours soucieux de veiller à une « centralisation » géographique.

Les dates des rencontres, qualificatives et finale seront également fixées sur proposition de la C° Féminine, par le Comité Directeur du C.R.O.

V. Compétence en cas de litige

Tout litige à l'issue des phases qualificatives ou de la finale relèvera du Comité de pilotage de cette manifestation composée d'un membre de chaque département de la commission féminine du Comité Régional.

POINT des LICENCES 2020 - au 27 août 2020

FEDERATION	2018	2019	au 23/01/2020		au 26/08/2020	Ecart 2019/2020 au 26/08	%
	299919	299994	216970		279305	-20689	-6.90%

COMITES	2018	2019	au 23/01/2020	au 02/07/2020	au 27/08/2020	2019/2020	%
9	2696	2663	1569	2313	2348	-315	-11.83%
11	4813	4685	2258	4127	4160	-525	-11.21%
12	4311	4312	3129	4108	4127	-185	-4.29%
30	6519	6350	4380	5825	5900	-450	-7.09%
31	11935	11772	9001	11073	11116	-656	-5.57%
32	3036	3013	1958	2687	2710	-303	-10.06%
34	9933	9748	7183	8975	9003	-745	-7.64%
46	2428	2419	1604	2293	2303	-116	-4.80%
48	1188	1163	682	1005	1006	-157	-13.50%
65	1727	1786	1182	1645	1664	-122	-6.83%
66	4562	4524	2635	4101	4172	-352	-7.78%
81	4427	4445	3260	4157	4185	-260	5.85%
82	3435	3407	2523	3223	3252	-155	-4.55%
TOTAL	61 010	60 287	41364	55525	55946	-4 341	-7.20%

F.F.P.J.P

Comité Régional Occitanie

Siège Adm : Boulodrome du Marché Gare

Bld Chantilly - 82000 MONTAUBAN

Mail : cr.occitanie@petanque.fr

SITUATION FINANCIERE

AU

31 Août 2020

Compte courant = 5 110,26

Compte Livret bleu = 76 500,00

Compte Livret Bis = 58 000,00

Parts sociales = 30 000,00

Compte à Terme = 20 000,00

Titres SAOS = 762,20

Total = 190 372,46

Dépenses = 34 379,07

Recettes = 106 994,80

Solde = 72 615.73

Réserves de trésorerie au 31/12/2019 = 117 756,73



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL OCCITANIE



REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS Féminin CRC Féminin

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Féminin de la région Occitanie. Il est un complément aux **règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP**.

Composition

Le CRC Féminin est composé de 32 équipes dans une division unique (CRC F). Cette division est composée de 4 groupes de 8 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies.

Montées et descentes

Elles sont établies en tenant compte :

- Des équipes descendues de CNC F
- Des équipes montantes de CNC F.

Toutefois, toute équipe ayant déclaré forfait général en CNC ou ne se réinscrivant pas (quelle que soit la division du CNC), conformément au règlement national n'existera plus.

Dans le cas où toutes les équipes classées à la même place dans les 2 groupes ne montent pas (ou ne descendent pas), nous effectuerons un classement entre toutes les équipes placées au même rang dans les 2 groupes.

En cas de non-réinscription en CRC pour l'année suivante, nous donnerons priorité à l'équipe placée juste en dessous dans le groupe de l'équipe non réinscrite.

Phase finale

Les 2 premiers de chaque groupe, soit 8 équipes, participent à cette phase finale qui se déroule sur un week-end.

Les rencontres des ¼ de finale opposeront, par tirage au sort, préétabli un premier de groupe à un second de groupe en évitant que 2 équipes issues du même groupe ne se rencontrent (voir annexe).

Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de montées en CNC F sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
4 journées en dimanche (1°, 2° et 4° à 2 matchs, 3° à 1 match) selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
Sur un week-end à mi-novembre
Samedi après-midi : ¼ de finales
Dimanche matin : ½ finale
Dimanche après-midi : finale et match de classement
- Horaires :
Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8h30, le second à une heure déterminée par le jury
Sur une journée à un seul match, il débutera à 14h

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club
- Un forfait de restauration de 70,00 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 120€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de trajet du lieu de la finale (durée indiquée par « Via Michelin » sur le trajet le plus rapide) et ne percevront qu'une seule indemnité de trajet aller-retour.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 16 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m. et 15 m. de long) toutefois il pourra être accepté, à titre exceptionnel, que ces dimensions soient réduites sans être inférieures à 3 m. de large sur 12 m. de long. Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Prévoir un ou deux terrains réservés à l'épreuve de tir.

ANNEXES

Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :

- 1° groupe A contre 2° groupe C (Quart 1)
- 1° groupe B contre 2° groupe D (Quart 2)
- 1° groupe C contre 2° groupe B (Quart 3)
- 1° groupe D contre 2° groupe A (Quart 4)

- Demi-finales

- Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 2
- Vainqueur du Quart 3 contre vainqueur du Quart 4

CRC F 2020 – 2021

Cas n°1 : AUCUN CLUB NE DESCEND DE CNC

2020	2021
2	19
19	13
11	
32	32

Cas n° 2 : UN SEUL CLUB DESCEND DE CNC

2020	2021
2	18
18	13
12	1
32	32

Cas n° 3 : DEUX CLUBS DESCENDENT DE CNC

2020	2021
2	17
17	13
13	2
32	32

Cas n° 4 : TROIS CLUBS DESCENDENT DE CNC

2020	2021
2	16
16	13
14	3
32	32

CODE DE COULEURS

	MONTEE en CNCF
	MAINTIEN en CRCF
	DESCENTE EN CDC
	MONTEES DE CDC
	DESCENTE DE CNCF



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL OCCITANIE



REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS Jeu Provençal CRC JP

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Jeu Provençal de la région Occitanie. Il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

Etant donné qu'il n'existe qu'un rassemblement (et non un championnat avec montées et descentes) au niveau national, il en sera de même au niveau régional.

Composition

Le CRC Jeu Provençal est composé de 32 équipes réparties en une division unique (CRC JP). Cette division est composée de 8 groupes de 4 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies. Les ententes de club ne sont pas autorisées à participer à ce championnat.

Etant donné l'implantation très différente du Jeu Provençal dans nos comités départementaux, la répartition sera :

Comité	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
Nombre d'équipes	2	2	1	4	3	1	4	1	1	1	3	2	3

⇒ Soit 28 clubs

4 équipes supplémentaires seront attribuées aux Comités Départementaux classés aux 4 premières places du CRC JP de l'année précédente.

Dans cette phase de groupes, il ne peut pas y avoir de match nul. En cas d'égalité, il sera effectué un tir de départage (voir règlement CNC JP).

Phase finale

Les deux premiers de chaque groupe, soit 16 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur un week-end.

Les rencontres des 1/8 et des ¼ de finale se dérouleront selon un tirage au sort préétabli. (Voir annexe).

Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de participants au CNC JP sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
2 journées (la 1^o à un match, la 2^o à deux matchs) en septembre selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
2 journées en week-end
 - 1^o matin : 1/8 de finales
 - 1^o après-midi : ¼ de finales
 - 2^o matin : ½ finale
 - 2^o après-midi : finale et match de classement
- Horaires :
 - Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures et le second à une heure déterminée par le jury

- Sur une journée à un seul match, il débutera à 14 heures.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90 € par équipe et par journée.

Pour la phase de groupes (sur deux journées consécutives) et pour la finale (équipes qualifiées pour la deuxième journée), les clubs percevront un forfait d'hébergement de 150€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de trajet du lieu de la finale (durée indiquée par « Via Michelin » sur le trajet le plus rapide). Dans tous les cas, ils ne percevront les indemnités de trajet que pour un seul trajet aller et retour.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 6 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m et 25 m de long). Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

Zone Ouest : groupes A et B

Zone centre Nord : groupes C et D

Zone Centre Sud : groupes E et F

Zone Est : groupes G et H

Tirage au sort de la phase finale à 16 équipes

- Huitièmes de finale
 - 1° groupe A contre 2° du groupe H
 - 1° groupe B contre 2° du groupe G
 - 1° groupe C contre 2° du groupe F
 - 1° groupe D contre 2° du groupe E
 - 1° groupe E contre 2° du groupe D
 - 1° groupe F contre 2° du groupe C
 - 1° groupe G contre 2° du groupe B
 - 1° groupe H contre 2° du groupe A
- Quarts de finale :
 - Vainqueur 1/8 1 contre vainqueur 1/8 2
 - Vainqueur 1/8 3 contre vainqueur 1/8 4
 - Vainqueur 1/8 5 contre vainqueur 1/8 6
 - Vainqueur 1/8 7 contre vainqueur 1/8 8
- Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 2
 - Vainqueur du Quart 3 contre vainqueur du Quart 4



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL OCCITANIE



REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS OPEN CRC Open

Ce règlement intérieur définit l'organisation CRC Open de la région Occitanie. Il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

Composition

Le CRC Open est composé de 64 équipes réparties en 2 divisions (CRC 1 et CRC 2). Chaque division est composée de 4 groupes de 8 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies.

Montées et descentes (voir tableaux annexes)

Elles sont établies en fonction :

- Des équipes descendues de CNC3
- Des équipes montantes en CNC3

Toutefois, toute équipe ayant déclaré forfait général en CNC ou ne se réinscrivant pas (quelle que soit la division du CNC Open), conformément au règlement national n'existera plus.

Dans le cas où toutes les équipes classées à la même place dans les 4 groupes ne montent pas (ou ne descendent pas), nous effectuerons un classement entre toutes les équipes placées au même rang dans les 4 groupes.

En cas de non-réinscription en CRC pour l'année suivante, nous appliquerons les mêmes critères que ci-dessus.

Phase finale

- Pour le CRC 1
Les 2 premiers de chaque groupe, soit 8 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur un week-end.
Les rencontres des ¼ de finale opposeront par tirage au sort préétabli un premier de groupe à un second de groupe en évitant que 2 équipes issues du même groupe ne se rencontrent (voir annexe).
Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.
Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.
Le nombre de montées en CNC 3 sera celui alloué par la FFPJP.
- Pour le CRC 2
- Les premiers de chaque groupe, soit 4 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur un week-end.
- Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
4 journées en dimanche (1°, 2° et 4° à 2 matchs, 3° à un match) selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
Sur un week-end à mi-novembre
Samedi après-midi : ¼ de finales
Dimanche matin : ½ finale
Dimanche après-midi : finale et match de classement (en CRC 1)
- Horaires :

- Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury
- Sur une journée à un seul match, il débutera à 14 heures.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de trajet du lieu de la finale (durée indiquée par « Via Michelin » sur le trajet le plus rapide) et ne percevront qu'une seule indemnité de trajet aller-retour. Cette même indemnité sera versée aux clubs de CRC2 pour la finale sur une seule journée.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 24 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m. et 15 m. de long) toutefois il pourra être accepté, à titre exceptionnel, que ces dimensions soient réduites sans être inférieures à 3 m. de large sur 12 m. de long. Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

- Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes
 - Quarts de finale :
 - 1° groupe A contre 2° groupe C (Quart 1)
 - 1° groupe B contre 2° groupe D (Quart 2)
 - 1° groupe C contre 2° groupe B (Quart 3)
 - 1° groupe D contre 2° groupe A (Quart 4)
 - Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 2
 - Vainqueur du Quart 3 contre vainqueur du Quart 4
- Tirage au sort de la phase finale à 4 équipes
 - Demi-finales :
 - 1° groupe A contre 1° groupe C
 - 1° groupe B contre 1° groupe D

MONTEES ET DESCENTES 2020 - 2021

CRC1 & 2			
Cas n°1: AUCUN CLUB NE DESCEND DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2020	2021	2020	2021
2	20	12	10
20	12	9	13
10		11	9
32	32	32	32
Cas n° 2 : UN SEUL CLUB DESCEND DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2020	2021	2020	2021
2	19	12	11
19	12	8	13
11	1	12	8
32	32	32	32

CODE DE COULEURS	
	MONTEE EN CNC3 ou en CNCF
	MAINTIEN EN CRC1 ou en CRCF
	DESCENTE EN CRC2
	MONTEE EN CRC1
	MAINTIEN EN CRC2
	DESCENTE EN CDC
	MONTEES DE CDC
	DESCENTE DE CNC3

Cas n° 3 : DEUX CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
ANNEE N	ANNEE N+1	ANNEE N	ANNEE N+1
2	18	12	12
18	12	7	13
12	2	13	7
32	32	32	32

Cas n° 4 : TROIS CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
ANNEE N	ANNEE N+1	ANNEE N	ANNEE N+1
2	17	12	13
17	12	6	13
13	3	14	6
32	32	32	32



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL OCCITANIE



REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS VETERANS CRC Vétérans

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Vétérans de la région Occitanie. Il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

Composition

Le CRC Vétérans est composé de 32 équipes réparties en une division unique (CRC V). Cette division est composée de 4 groupes de 8 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies.

Pour l'année 2021 seulement, ces groupes seront composés de :

- 26 équipes respectivement championnes et vice-championnes de leur CDC vétérans respectif de l'année 2019
- 3 équipes supplémentaires attribuées aux Comités Départementaux classés aux trois premières places du CRC vétérans de l'année 2019
- 3 équipes supplémentaires attribuées aux Comités Départementaux classés aux trois premières places du classement du championnat régional triplettes vétérans de l'année 2019, sachant qu'un Comité ne peut avoir plus de 3 équipes

Pour les années suivantes, les groupes seront composés en fonction des montées et descentes (voir annexe).

Montées et descentes

Tant que le CNC sera un rassemblement national, il n'y aura pas de montées mais seulement des descentes (au nombre de 13) pour permettre l'accession au CRC des 13 champions de leur CDC respectif.

Phase finale

Les 2 premiers de chaque groupe, soit 8 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur deux jours en semaine.

Les rencontres de ¼ et ½ finale se feront par tirage au sort préétabli (voir annexe).

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de participants au CNC V sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
4 journées en semaine (1°, 2° et 4° à deux matchs, 3° à un match) selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
2 journées en semaine
1° après-midi : ¼ de finales
2° matin : ½ finale
2° après-midi : finale et match de classement
- Horaires :
 - Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury
 - Sur une journée à un seul match, il débutera à 14 heures.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet aller-retour le plus rapide entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de trajet du lieu de la finale et ne percevront qu'une seule indemnité de trajet aller-retour.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 24 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m. et 15 m. de long) toutefois il pourra être accepté, à titre exceptionnel, que ces dimensions soient réduites sans être inférieures à 3 m. de large sur 12 m. de long. Si possible, les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

- Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes
 - Quarts de finale :
 - 1° groupe A contre 2° groupe C (Quart 1)
 - 1° groupe B contre 2° groupe D (Quart 2)
 - 1° groupe C contre 2° groupe B (Quart 3)
 - 1° groupe D contre 2° groupe A (Quart 4)
 - Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 2
 - Vainqueur du Quart 3 contre vainqueur du Quart 4

MONTEES ET DESCENTES 2021 - 2022

CRC V	
2021	2022
0	19
19	13
13	
32	32

CODE DE COULEURS	
	MONTEE EN CNC V
	MAINTIEN EN CRC V
	DESCENTE EN CDC V
	MONTEE DE CDC V